



37684 - Le jeûne de celui qui subit des pertes de conscience

question

Le jeûne du Ramadan incombe-t-il à un épileptique ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, celui qui subit des pertes éphémères de conscience doit observer le jeûne du Ramadan , car il n'en est pas dispensé .

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos du cas d'une personne qui subit des pertes de conscience durant des heures pour savoir si elle est tenue de jeûner...

Voici sa réponse : **Si la perte de conscience ne dure que quelques heures, l'intéressé est tenu de jeûner. Car il est alors comme celui qui s'endort pendant quelques heures. La perte de conscience pendant quelques heures du jour ou de la nuit n'empêche pas l'observance du jeûne .** Fatawa Cheikh Ibn Baz, 10/210.

Si la perte de conscience dure toute la journée, le malade ne peut pas jeûner correctement. Et il devra effectuer un jeûne de rattrapage pour la journée concernée. Mais si, à un moment quelconque de la journée, le malade se réveille, son jeûne reste valide. Voir les questions n° [9245](#) et [12425](#).